



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Finances publiques de la CHARENTE**
3 rue Pierre LABACHOT
16022 ANGOULÈME CEDEX
Téléphone : 05 45 94 37 00
Mél. : ddfip16.sfdl@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Hugues BERNARD
Téléphone : 05 45 94 50 65



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE
3 RUE PIERRE LABACHOT
16022 ANGOULÈME CEDEX**

**MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE D'AUSSAC VADALLE
61 RUE DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC VADALLE**

Angoulême, le 14/04/2025

Monsieur le Maire,

L'article 107 de la loi de finances pour 2025 a prévu une minoration de la dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) revenant aux communes, aux EPCI, aux départements et aux régions. Cette minoration est répartie entre les collectivités au prorata des recettes réelles de fonctionnement de leur budget principal constatées dans les comptes de gestion afférents à l'exercice 2023, en application du III de l'article précité.

L'état n° 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 mentionne le montant minoré de DCRTP revenant à votre collectivité. Toutefois, à la suite de cette notification une anomalie a été détectée et corrigée concernant le calcul du montant de la DCRTP qu'une collectivité doit percevoir en 2025.

L'enveloppe de la DCRTP pour le bloc communal étant fixe (928 540 780 M€), le recalcul de la dotation revenant à cette collectivité se traduit par une nouvelle ventilation de la DCRTP de l'ensemble des bénéficiaires du bloc communal (communes et EPCI). Cette nouvelle ventilation a pour effet de minorer, dans une proportion limitée, les montants de DCRTP attribués à l'ensemble des autres communes et EPCI.

Le montant de DCRTP ainsi recalculé pour votre collectivité s'élève à 23 431 € et vous sera notifié prochainement par arrêté préfectoral. Cette lettre vaut, par ailleurs, rectification de l'état n° 1259.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des Finances Publiques
Par procuration

La Responsable du Pôle Gestion Publique-
Missions Foncières

Muriel SORGIUS
Administratrice des Finances Publiques adjointe